

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

émission: 01/03/2024 selon 1907/2006/CE

page 1/6

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit:

SUPSOLV NEUTRAL

Code du produit: 02/19/138

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance/préparation:

Fluide de nettoyage et de dégraissage.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Raison Sociale:

SAS AMPLITUDE SERVICES

Adresse:

ZI EUROPORT
57500 SAINT AVOLD

Téléphone:

03 87 00 42 20

Fax:

03 87 00 42 21

FDS:

as.fiches@sfr.fr

1.4 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE: 01 45 42 59 59 (Centre antipoison ORFILA)

2- IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations:

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations: néant.

Pictogrammes de danger: néant.

Mention d'avertissement: néant.

Mentions de danger: néant.

2.3 AUTRES DANGERS

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

-PBT: non applicable.

-vPvB: non applicable.

3- COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 MÉLANGES

Description:

Fluide dégraissant, agrochimique, sans COV, inodore, biodégradable, émulsifiable.

Composants dangereux:

Néant.

Indications complémentaires:

Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16.

4- PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

Remarques générales:

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Laver à l'eau et au savon et bien rincer.



4- PREMIERS SECOURS (suite)

Après contact avec les yeux:

Rincer abondamment les yeux avec de l'eau pure.

Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander une assistance médicale.

4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 INDICATIONS DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION

Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: jet d'eau à grand débit.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

En cas de fort échauffement, possibilité de formation de mélanges explosibles avec l'air.

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS

Équipement spécial de sécurité:

-porter un appareil respiratoire autonome.

-porter un vêtement de protection intégrale.

Autres indications:

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6- MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Porter un équipement de sécurité.

Éloigner les personnes non protégées.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).

En cas de pénétration accidentelle dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 MÉTHODES DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel, sciure).

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération / d'élimination.

6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la rubrique 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Aucune mesure particulière n'est requise.

Préventions des incendies et explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans l'emballage d'origine.



7- MANIPULATION ET STOCKAGE (suite)

Indications concernant le stockage commun:

Aucune prescription particulière.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais, en ambiance tempérée, sous abri.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

7.3 UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES

Ne pas utiliser le produit pour une autre application, que pour laquelle, il est prévu.

Lire la fiche technique avant utilisation.

8- CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative de substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

le présent document s'appuie sur la réglementation en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

Contrôles techniques appropriés:

Sans autre indication, voir rubrique 7.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

Port des EPI obligatoire pour toute personne sujette aux allergies.

Protection respiratoire:

Non nécessaire.

Protection des mains:

Gants de protection (EN 374).



Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants: caoutchouc nitrile.

Temps de pénétration du matériau des gants: le délai de rupture de la matière constitutive du gant est à déterminer par le fabricant des gants et à respecter.

Protection des yeux:

Lunettes de protection (norme NF EN 166)



Protection du corps:

Utiliser une tenue de protection.

9- PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

Indications générales

Etat physique : liquide

Couleur : jaune

Odeur : faible, végétale

Seuil olfactif : non déterminé



9- PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)

Point de fusion/congélation	: non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	: non déterminé
Inflammabilité	: non applicable
Limites d'explosivité	: non déterminées
Point d'éclair	: >180°C (NF EN 2719)
Température d'auto-inflammation	: >250°C
Température de décomposition	: non déterminé
pH	: non déterminé
Viscosité cinématique à 40°C	: 4,5 mm ² /s
Viscosité dynamique	: non déterminé
Hydrosolubilité	: émulsionnable
Coefficient de partage n-octanol/eau	: non déterminé
Pression de vapeur à 20°C	: <0,1 hPa
Densité à 25°C	: 0,878 (NF EN ISO 12185)
Densité relative	: non déterminé
Densité de vapeur	: non déterminé

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Forme	: liquide
Température d'inflammation	: non déterminé
Propriétés explosives	: le produit n'est pas explosif
Teneur en solvants VOC (CE)	: 0,0%
Point de congélation	: -20°C
Taux d'évaporation	: non déterminé

Informations concernant les classes de danger physique:

Substances et mélanges explosibles	: néant
Gaz inflammables	: néant
Aérosols	: néant
Gaz comburants	: néant
Gaz sous pression	: néant
Liquides inflammables	: néant
Matières solides inflammables	: néant
Substances et mélanges auto réactifs	: néant
Liquides pyrophoriques	: néant
Matières solides pyrophoriques	: néant
Matières et mélanges auto-échauffants	: néant
Substances/mélanges dégageant des gaz inflammables au contact de l'eau	: néant
Liquides comburants	: néant
Matières solides comburantes	: néant
Peroxydes organiques	: néant
Substances/mélanges corrosifs pour les métaux	: néant
Explosibles désensibilisés	: néant

10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE - Décomposition thermique/ conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER

Température inférieure à 8°C.



10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ (suite)

10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DÉFINIES DANS LE RÈGLEMENT 1272/2008/CE

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions graves/irritation oculaires:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire/cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):

-Mutagénicité sur les cellules germinales: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

-Cancérogénicité: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

-Toxicité pour la reproduction: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucun des composants n'est compris.

12- INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 TOXICITÉ

Toxicité aquatique:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

OCDE 301B: facilement biodégradable.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Ne s'accumule pas dans les organismes.

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET vPvB

PBT: non applicable.

vPvB: non applicable.

12.6 PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 AUTRES EFFETS NÉFASTES

Autres indications générales écologiques:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.



13- CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Recommandation:

Remettre à un récupérateur agréé. Ne pas rejeter à l'égout ou dans le milieu naturel

Emballages non nettoyés:

Évacuation conformément aux prescriptions légales.

14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 **Numéro ONU:** néant.

14.2 **Désignation officielle de transport de l'ONU:** néant.

14.3 **Classes de danger pour le transport:** néant.

14.4 **Groupe d'emballage:** néant.

14.5 **Dangers pour l'environnement:** marine polluant: non.

14.6 **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:** non applicable.

14.7 **Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:** non applicable.

"Règlement type" de l'ONU: néant.

15- INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES A LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT

Directive 2012/18/UE, substances dangereuses désignées - Annexe I: aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II: aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT 2019/1148/UE

- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3): aucun des composants n'est compris.

-Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT: aucun des composants n'est compris.

Règlement 273/2004/CE: aucun des composants n'est compris.

Règlement 111/2005/CE: aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57: aucun des composants n'est compris.

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16- AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

La date limite d'utilisation du produit est de 24 mois à compter de sa date de fabrication.

fiche établie selon 1907/2006/CE (REACH)

Date d'émission de la fiche: 01/03/2024, revue le 14.05.2024